

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 avril 2026

PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2632)

Rejeté

N° CD314

AMENDEMENT

présenté par

Mme Voynet, Mme Pochon, Mme Belluco, M. Thierry et Mme Ozenne

ARTICLE ADDITIONNEL**AVANT L'ARTICLE 10, insérer l'article suivant:**

Dans un délai d'un mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport faisant état de l'avancement dans la mise en place de l'observatoire national des haies ainsi que des raisons du retard pris dans l'élaboration de cette mesure prévue dès 2023 dans le cadre du pacte en faveur de la haie et réaffirmée en 2025 dans le cadre de la loi n° 2025-268 du 24 mars 2025 d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les apports des haies pour l'agriculture et l'environnement ne sont plus à démontrer. Ce sont des espaces de biodiversité, des outils agronomiques pour les agriculteurs, des puits de carbone, des remparts face aux inondations et à la sécheresse, des ressources en bois-énergie et des moyens de protection des sols conséquents dont on ne peut se passer, en particulier à l'heure de l'indispensable bifurcation agroécologique.

À cet effet, le Gouvernement a dès 2023 mis en place le Pacte en faveur de la haie pour se fixer des objectifs ambitieux pour la protection et le déploiement massif des haies sur l'ensemble du territoire, en visant, entre autres, 50 000 km supplémentaires de haies d'ici à 2030. C'est à l'occasion d'une telle disposition que le Gouvernement a également annoncé l'ouverture d'un Observatoire national des haies chargé, entre autres, de la récolte de données quantitatives et qualitatives rendues publiques sur l'état sanitaire et écologique et l'implantation des haies.

Toutefois, en addition à des coupes majeurs dans l'enveloppe allouée au Pacte en faveur de la haie, les promesses du Gouvernement n'ont pas été tenues et l'Observatoire n'a jamais vu le jour, malgré plusieurs annonces et promesses formulées par le Gouvernement à travers différentes occasions politiques et parlementaires, dont récemment dans le cadre de la loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture de mars 2025.

Par cet amendement, nous demandons à ce que le Gouvernement fournisse au Parlement un rapport devant fournir un état des lieux précis de l'avancée dans la mise en place de l'Observatoire national des haies ainsi que l'ensemble des éléments permettant de comprendre le retard pris depuis les annonces formulées dès 2023.